

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 16 décembre 2024
N° CP-2024-10-10-1
N° applicatif 11180

10^{ème} Commission
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction
Délégation territoriale Ouest Alsace Saverne-
Molsheim

Service consulté

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 305 901 € afin de soutenir trois projets dans le domaine de l'éducation et de la mobilité douce, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières correspondantes.

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité

européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

I. Les projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Trois projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 305 901 € pour un coût total de dépenses éligibles de 2 244 882 € HT.

Les projets ont été présentés le 30 novembre 2024 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets présentés concernent le canton de Molsheim et sont détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Ouest Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

1. Commune de Molsheim – Projet de réalisation d’un aménagement cyclable dans le quartier Henri Meck à Molsheim :

Il s’agit pour la Commune de Molsheim de conforter l’offre en infrastructures cyclables inter quartier afin d’une part de favoriser et d’encourager les mobilités douces et d’autre part d’améliorer la continuité des itinéraires structurants de la Collectivité européenne d’Alsace à travers la Ville de Molsheim.

Dans le cadre du réaménagement complet de certaines voiries des quartiers Sud de la ville, la Commune de Molsheim s’est fixée comme objectif prioritaire de sécuriser les déplacements des modes actifs (piétons vélos), notamment des collégiens. Ces aménagements constituent également une connexion sécurisée entre les itinéraires structurants de la CeA (véloroute du vignoble et itinéraire de la vallée de la Bruche).

L’aménagement du quartier Henri Meck permet de sécuriser les déplacements des modes actifs, notamment des collégiens. Plus largement, cet équipement permet de relier le quartier Henri Meck aux autres quartiers de la Ville : le centre-ville et la gare notamment. Cet aménagement profite également aux cyclotouristes qui empruntent la véloroute du Vignoble (itinéraire d’intérêt européen) en sécurisant la traversée de Molsheim.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réalisation de l’aménagement cyclable dans le quartier Henri Meck porté par la Commune de Molsheim, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 53 396 € correspondant à 10% d’une dépense prévisionnelle éligible de 533 956,00 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 27 juin 2023.

Le projet s’inscrit dans l’enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d’un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l’inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d’assurer les relais entre les territoires.

La Commune de Molsheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir les aménagements cyclables créés dans le cadre de la présente convention ;
- Saisir les données SIG (Système d’Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d’Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace au projet en cours de réalisation ;

L’Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig souscrit à l’engagement réciproque suivant :

- Assurer la promotion touristique des itinéraires structurants de la Collectivité européenne d’Alsace qui transitent par le territoire (notamment les itinéraires de la Véloroute du Vignoble et de la Vallée de la Bruche).

2. Commune de Molsheim – Projet de réhabilitation du chemin de Dorlisheim à Molsheim :

Il s'agit pour la Commune de Molsheim de conforter l'offre en infrastructures cyclables inter quartier afin d'une part de favoriser et d'encourager les mobilités douces et d'autre part d'améliorer la continuité des itinéraires structurants de la Collectivité européenne d'Alsace à travers la Ville de Molsheim.

Dans le cadre du réaménagement complet de certaines voiries des quartiers Sud de la ville, la Commune de Molsheim s'est fixée comme objectif prioritaire de sécuriser les déplacements des modes actifs (piétons vélos), notamment des collégiens. Ces aménagements constituent également une connexion sécurisée entre les itinéraires structurants de la CeA (véloroute du vignoble et itinéraire de la vallée de la Bruche).

Le chemin de Dorlisheim constitue une voirie interne à la Commune de Molsheim très parcourue par les cyclistes. S'agissant d'une partie de la Véloroute de Vignoble (itinéraire d'intérêt européen), de nombreux cyclotouristes s'y engagent. La sécurisation de cette portion permettra également de sécuriser les déplacements utilitaires depuis Dorlisheim vers les collèges de Molsheim.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réhabilitation du chemin de Dorlisheim porté par la Commune de Molsheim, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 8 266 € correspondant à 10 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 82 666 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 27 juin 2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Commune de Molsheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir les aménagements cyclables créés dans le cadre de la présente convention ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation ;

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig s'engage à assurer la promotion touristique des itinéraires structurants de la Collectivité européenne d'Alsace qui transitent par le territoire (notamment les itinéraires de la Véloroute du Vignoble et de la Vallée de la Bruche).

3. Commune de Molsheim – Projet de restructuration et extension du périscolaire de la Bruche à Molsheim :

Le périscolaire de la Bruche, situé à Molsheim, est implanté dans un quartier en pleine restructuration et rénovation.

L'accueil dispose actuellement de 40 places dans des structures modulaires pour une école accueillant 102 élèves répartis en 4 classes.

L'augmentation des demandes en matière d'accueil nécessite la création de 2 nouvelles salles de classe et des locaux supplémentaires pour l'école et le périscolaire afin d'accueillir 140 élèves.

Le bâtiment actuel (836 m²), sera rénové.

L'extension (548 m²) va permettre d'accueillir des locaux supplémentaires.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de restructuration et extension du périscolaire de la Bruche à Molsheim, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 244 239 € correspondant à 15% d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 628 260 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 27 juin 2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Cohésion sociale : Conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

Objectif opérationnel : Répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

La Commune de Molsheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique bilingue (français – langue régionale) dans les bâtiments, périscolaire et scolaire ;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté ;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale via l'accueil d'atelier « Einfach & Lustig » ;
- Inscrire la structure dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässisch » de la CeA ;
- Désigner un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune.

En matière de politique sociale :

- Favoriser le recrutement des publics prioritaires (bénéficiaires du RSA) en informant l'équipe emploi du territoire Ouest de la CeA en cas de poste vacant ou de création de poste en amont du recrutement ;
- Dans le cadre de la tarification sociale : faire preuve de souplesse et réactivité dans la sollicitation et l'obtention d'une place ;
- Favoriser l'insertion par la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics et en facilitant l'intégration de bénéficiaires du RSA dans des actions de bénévolat des associations ou structures de la commune ;
- Poursuivre la communication entre services sociaux de la CeA et de la Ville sur les situations fragiles pour favoriser l'accès aux périscolaires.

En matière de handicap/ mise en réseau / PMI / parentalité :

- Intégrer au projet pédagogique, l'accès aux enfants en situation de handicap et la formation des animateurs au handicap ;
- Développer des actions de sensibilisation à l'environnement dans le fonctionnement du périscolaire et les animations auprès des enfants ;

- Développer le volet parentalité dans les activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire et du Relais Petite Enfance ;
- Favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap pour permettre le droit au répit familial.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Promouvoir les déplacements doux et l'intermodalité, en lien avec le schéma d'itinéraires cyclables en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig :
 - Développer notamment les cheminements jusqu'aux sites scolaires et périscolaires du territoire ;
- Mutualiser les équipements existants et futurs pour favoriser l'occupation des espaces et le développement de la vie associative en autorisant ponctuellement l'utilisation des locaux pour des réunions ou rencontres associatives, par le biais de conventions d'utilisations aux associations qui le demandent.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants du canton de Molsheim :

- Projet de réalisation d'un aménagement cyclable dans le quartier Henri Meck à Molsheim ;
- Projet de réhabilitation du chemin de Dorlisheim à Molsheim ;
- Projet de restructuration et extension du périscolaire de la Bruche à Molsheim ;

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, 3 (trois) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 305 901 €, telles que détaillées dans le tableau, joint en annexe au présent rapport, et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :

- une subvention d'un montant maximal de 53 396 € représentant un taux de 10% d'une dépense éligible de 533 956 € HT au bénéfice de la Commune de Molsheim pour le projet de réalisation d'un aménagement cyclable dans le quartier Henri Meck à Molsheim ;
- une subvention d'un montant maximal de 8 266 € représentant un taux de 10% d'une dépense éligible de 82 666 € HT au bénéfice de la Commune de Molsheim pour le projet de réhabilitation du chemin de Dorlisheim à Molsheim ;
- une subvention d'un montant maximal de 244 239 € représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 1 628 260 € HT au bénéfice de la Commune de Molsheim pour le projet de restructuration et extension du périscolaire de la Bruche à Molsheim ;

- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;

- De m'autoriser à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du

19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	305 901 €
TOTAL					305 901 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.